

## SOMMAIRE

### Page 1 :

TRAM : Interview Alain Gautron – Espace Social Européen n°1095 du 23 septembre au 6 octobre 2016

### Pages 2 et 3 :

Les contours de la nouvelle convention collective de la sécurité sociale

### Page 4 :

Déclaration du SNFOCOS au CNC du 29 septembre 2016

### Page 5 :

Réunion SNFOCOS à la CNAV le 26 septembre 2016

Elections CNAMTS et DRSM : mobilisation des candidats le 5 octobre à la Confédération FO

### Page 6 :

ODJ de la journée Cadres SNFOCOS du 11 octobre 2016 à la Confédération FO



## Projet TRAM : Interview Alain Gautron Espace Social Européen

**Comment jugez-vous le projet Tram au moment de son déploiement progressif dans le réseau ?**

Avec le projet Tram l'organisation des Cnam est profondément modifiée car au-delà des évolutions des missions dévolues aux caisses, ce sont les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale qui sont ici remises en cause.

Soyons clair, la seule ambition clairement affichée est la réduction des coûts de gestion, alors que tout le monde reconnaît que des efforts sans précédents ont été consentis par les personnels des caisses, en particulier depuis le déploiement réussi de la carte Vitale.

N'oublions pas non plus que dans le même temps, la qualité de service public s'est constamment améliorée. Ne nous trompons pas, ce projet réorganise « le cœur de métier » des Cnam. Ainsi certaines caisses ne géreront plus l'invalidité ou les rentes AT ni les relations téléphoniques avec les assurés sociaux ou les entreprises. Il s'agit donc d'une atteinte grave à la proximité des organismes d'Assurance maladie avec leurs publics, qui pourrait avoir pour conséquence d'engendrer un risque de dégradation réelle du service rendu.

Toutefois, je voudrais croire à deux aspects positifs réaffirmés par Nicolas Revel, à savoir le maintien du maillage départemental tel qu'il existe actuellement, et la non externalisation des plateformes des services (PFS), contrairement aux expérimentations en cours dans la branche vieillesse.

**Ce projet semble être une étape vers une régionalisation progressive des caisses locales. Comment appréhendez-vous ce scénario potentiel ?**

Mais comment ne pas voir ce projet Tram comme l'antichambre de la régionalisation que nous refusons ? Evidemment nous nous opposons fortement à un tel scénario. La seule question qui vaille est de savoir quel sera le délai de survie d'une Cnam de petite taille qui perd aujourd'hui sa mission de relation téléphonique en échange d'une plateforme de scanners.

Ces deux missions ne génèrent pas le même volume d'activité. FO se mobilise en local pour défendre l'ensemble des agents concernés par ces profonds changements, tout en veillant de près à ce que les engagements pris par le directeur de la Cnamts soient respectés.

*(Espace Social Européen n°1095 du 23 septembre au 6 octobre 2016)*

## Les contours de la nouvelle convention collective de la sécurité sociale

La semaine dernière nous évoquions les mises en causes des salariés de la Sécu par le rapport de la Cour des comptes. La lecture du chapitre XI sur la gestion du personnel donne à voir les solutions préconisées par la Cour qui passent par une renégociation de nos conventions collectives.

Améliorer la productivité des organismes de sécu voilà le cœur du chapitre XI qui démontre à quel point nous aurions pu rendre plus de poste et comment dans l'avenir nous allons pouvoir en rendre un maximum.

Pour cela trois leviers essentiels : modifier les trop avantageuses conventions collectives, augmenter la durée du travail et profiter des départs en retraite.

### Rendre des postes.

La Cour rappelle d'abord tous les bienfaits du pacte de responsabilité qui a imposé la réduction de nos frais de fonctionnement de 1,4 Md€ de 2015 à 2017. Elle peut ainsi saluer la restitution de nos postes en se félicitant au passage que ce volume d'emplois rendus a été supérieur de 23% à la trajectoire prévue entre 2009-2013 et supérieur même de 33% entre 2014-2015. Les organismes nationaux et l'UCANSS, qui en prennent pour leur grade en matière de gestion RH et de prévision, gagnent donc un bon point.

Mais cette politique de restitution des postes aurait pu être bien meilleure encore car si la sécu avait appliqué comme la fonction publique la règle de non remplacement d'un départ sur deux (au lieu des 63% observés), elle aurait évité, entre 2008 et 2012, l'embauche de 4.700 salariés.

La perte de nos emplois n'en est pas terminée puisque la Cour compte sur le potentiel des nombreux départs en retraite dans les 10 ans pour réduire nos effectifs.

A ce stade du rapport la Cour évoque déjà la concentration des organismes qui doit se poursuivre. Elle souligne par exemple que les effectifs des URSSAF ont commencé à décroître significativement à partir de 2012 avec le début de la régionalisation. Nous verrons plus loin que les regroupements d'organismes avec leur lot de mobilité fonctionnelle mais aussi géographique sont une des solutions envisagées par la Cour. Elle préconise ainsi que la Sécu poursuive les regroupements de ses 422 organismes et 3.800 sites qui jalonnent le territoire.

Elle ajoute très clairement que le pic de départs attendus «renforce la nécessité de procéder à une modélisation des besoins en effectifs et en compétences, ainsi que de leur répartition géographique».

### Augmenter la durée du travail.

Nous l'avons vu dans [l'article de la semaine dernière](#), le salarié de la Sécu a plus de congés que ses amis du privé ou que les fonctionnaires et il est aussi plus souvent malade. Toutes ces absences sont estimées par la Cour à 10.000 emplois. Ne culpabilisez pas trop sur la non embauche induite par vos absences car la Cour s'empresse d'ajouter que ces emplois potentiels seraient venus grossir le rang des économies (370 M€ en année pleine) et des restitutions de poste. Un raisonnement par l'absurde qui veut dire : travailler plus pour supprimer plus d'emplois !

### Une nouvelle convention collective

#### 1. Supprimer les avantages locaux

Avant même de renégocier cette convention collective trop avantageuse et protectrice, il est nécessaire que les organismes de base dénoncent leurs usages locaux. Comme cela a été fait pour les URSSAF lors des régionalisations s'en félicite la Cour, déplorant que trois URSSAF aient gardé un ou deux jours de congés supplémentaires. Comme quoi les directions gardent un peu de pouvoir décisionnel local (au grand dam de la Cour).

**Retrouvez  
les photos  
du  
SNFOCOS  
sur [Flickr](#)**

## 2. Les arrêts de travail

La cour propose à notre employeur de plus systématiquement contrôler nos arrêts de travail, surtout ceux de moyenne durée pour lesquels nous avons des avantages conventionnels (maintien de salaire pendant six mois en cas de maladie).

## 3. Supprimer des congés conventionnels

La Cour nous reproche nos trop nombreux congés qui abaissent notre temps de travail. Elle indique que « certaines dispositions particulièrement favorables pourraient ainsi faire l'objet d'un réexamen comme par exemple la possibilité ouverte par un protocole de 1973 de récupérer un jour chômé lorsqu'un jour férié tombe un samedi ». Elle n'est pas entrée dans les détails des autres congés.

## 4. Imposer la mobilité géographique

Améliorer notre productivité passe aussi pour la Cour par la mobilité géographique qui sera imposée par les départs en retraite et la restructuration des réseaux. Seul hic pour la Cour l'existence du protocole d'accord de 2013 sur les garanties conventionnelles dans le cadre de l'évolution des réseaux. Vous savez ce protocole signé par le SNFOCOS et qui vous dédommage en cas de mutation fonctionnelle et vous protège des mutations géographiques imposées. Celui-là même qui a protégé les salariés des URSSAF régionalisées, des ARS regroupées par la réforme territoriale ou plus récemment encore le rattachement des DRSM à la CNAMTS. Et combien d'autres fusions demain ? Faisant fi de toute protection des salariés, la Cour indique : « A l'avenir, les politiques RH devront se concentrer d'avantage sur la mobilité géographique des agents qui conditionne pour partie la possibilité de regrouper les activités de production des organismes de sécurité sociale sur un nombre plus réduit de sites ».

## 5. Revoir les grilles de classification

C'est bien là le seul point d'accord que nous pouvons avoir avec la Cour qui dresse le même constat mais d'ajouter tout de suite « en gageant cependant le coût de cette adaptation ».

## 6. Remplacer les règles d'attribution des mesures individuelles

Terminé des automatismes d'attribution et de la règle de 20% du personnel à gratifier. Dorénavant dans votre nouvelle CCN c'est au mérite que se feront les augmentations.

## 7. Remise en cause du paritarisme

La Cour regrette la gestion paritaire de la sécurité sociale c'est à dire une gestion concertée entre l'employeur UCANSS et les partenaires sociaux.

## 8. Remise en cause des contrats de travail et rattachement au national

La Cour prône que tous les salariés soient rattachés à leur caisse nationale, seule employeur en lieu et place des organismes de base locaux. Il s'agit donc d'aller un peu plus loin encore que les Réformes de 1996 qui avaient déjà renforcé le pilotage national. Cela nous rappelle notre actualité puisque 8.000 salariés des DRSM voteront bientôt à la CNAMTS après leur rattachement !

Voilà ainsi esquissées par la Cour les règles idéales de gestion du personnel pour rendre à la sécurité sociale ses gains de productivité.

Comme vous le voyez dans nos Lettres d'information nous restons vigilants et mobilisés.

**Soyez le aussi, adhérez au SNFOCOS !**

**Eric GAUTRON,  
Secrétaire national en charge des ARS, de la communication et de la syndicalisation**



### 30 septembre

Commission de suivi de la CCNT des ADD

### 3 et 4 octobre

Bureau National

### 5 octobre

Journée de mobilisation Elections CNAMTS et DRSM

INC Branche

Recouvrement

### 6 octobre

Commission santé, sécurité et conditions de travail

### 10 octobre

ACERC

### 11 octobre

Journée Cadres du SNFOCOS

## Déclaration du SNFOCOS au CNC du 29 septembre 2016

Avec 35% des suffrages exprimés, FO (SNFOCOS et FEC) a remporté les élections de juin 2016 dans le collège des salariés de droit privé en consolidant sa première place acquise en 2011 (+7%).

Avec les sièges du collège public remportés par nos camarades du SNPASS, Force Ouvrière est la première organisation syndicale dans 6 ARS, dont quatre sont des nouvelles grandes agences issues de la réforme territoriale.

Notre déclaration, monsieur le secrétaire général, porte justement sur ces nouvelles ARS en nous appuyant sur la lettre de Mme la Ministre adressée à chaque directeur général juste avant les élections de juin.

Malgré les recommandations faites par Mme la Ministre de la Santé dans cette lettre, on constate que les moyens de fonctionnement des nouvelles instances posent problème.

En effet selon les régions nouvellement créées, le nombre d'élus a été divisé par deux voire trois alors que le nouveau territoire à couvrir est immense avec des effectifs très importants. D'où cette recommandation de Mme la Ministre : *« vous veillerez notamment à négocier avec les organisations syndicales des moyens de fonctionnement qui tiennent compte du contexte de votre nouvelle ARS, notamment l'éloignement géographique et le fonctionnement multisites »*.

Malgré cette volonté affichée, nous avons constaté dans un premier temps des refus de la part des directions face à nos élus qui faisaient des propositions afin que les comités d'agence et les CHSCT puissent fonctionner dans de bonnes conditions. Si nous nous félicitons que la ténacité de nos camarades ait abouti par exemple à accorder en Auvergne-Rhône-Alpes du crédit d'heures aux suppléants ou encore que le CHSCT ait été renforcé dans la région Grand Est, nous constatons encore que certaines agences refusent d'accorder des moyens satisfaisants comme le propose Mme la Ministre.

Le SNFOCOS demande que dans chaque ARS, soient mises en place et évaluées les déclinaisons régionales du plan RH élaboré ici même. De même, le SNFOCOS demande une première analyse des actions déployées suite aux recommandations du rapport Libault sur les parcours professionnels entre ARS et les organismes de sécurité sociale.

A ce jour nous n'avons aucune information sur la mise en place de ces actions alors que Mme la Ministre insiste dans sa lettre sur ces deux points. Nous demandons aussi que le CNC soit destinataire d'un bilan de ces mesures et de leur évaluation.

Enfin, dans sa lettre aux directeurs des nouvelles grandes ARS, Mme La Ministre demande un premier bilan de la mise en œuvre des nouvelles organisations qui doit vous être adressé monsieur le Secrétaire Général. Force Ouvrière demande que les organisations syndicales soient associées à l'établissement de ce bilan dans les agences. Six mois après la naissance de ces grandes ARS nous constatons sur place l'étendue des dégâts sur le personnel et sur l'organisation du travail, la fermeture de services et de directions entiers dans des anciennes régions qui se demandent ce qu'il restera d'elles dans un an.

---

**CNAV**

## Réunion SNFOCOS à la CNAV le 26 septembre 2016

Le secrétaire général du SNFOCOS, Alain Gautron, s'est rendu le 26 septembre dernier à une réunion de la section SNFOCOS de la CNAV à Paris, en présence de Gérard Rivière, le Président du Conseil d'Administration de la CNAV.

L'occasion de rencontrer les camarades réunis ce jour-là mais aussi d'échanger sur les problématiques rencontrées à la CNAV.

Les militants ont abordés les problèmes liés à l'externalisation des plateformes téléphoniques, de rémunération des différentes catégories de personnel et plus globalement de qualité de vie au travail.

Alain Gautron a eu l'occasion de rappeler l'engagement du SNFOCOS dans la défense des salariés cadres.

Il a convié tous les camarades présents à la journée Cadres du 11 octobre à la Confédération et leur a assuré du soutien du SNFOCOS dans leurs actions au sein de la CNAV.

\*\*\*

**Elections  
professionnelles  
CNAMTS et  
DRSM**

## Elections CNAMTS et DRSM : mobilisation des candidats le 5 octobre à la Confédération FO

La journée de mobilisation des candidats Fo aux élections CNAMTS et DRSM se tiendra la semaine prochaine à la Confédération FO, en présence du Secrétaire Général de FO Jean-Claude Mailly, du Secrétaire Général du SNFOCOS Alain Gautron, du Secrétaire Général de la Section Fédérale des organismes sociaux Michel Rochette.

La secrétaire Confédérale chargée du Secteur Protection Sociale, Jocelyne Marmande viendra clôturer cette journée d'échanges et de mobilisation.

L'occasion pour nos candidats Force Ouvrière de se mettre en ordre de bataille pour gagner les élections du 17 novembre prochain !

Et n'oubliez pas que nous avons mis à votre disposition une adresse email dédiée à ces élections : [snfocos.electionscnamts@gmail.com](mailto:snfocos.electionscnamts@gmail.com).



Retrouvez  
le  
**SNFOCOS**  
sur les  
réseaux  
sociaux :

<https://twitter.com/snfocos1>

<https://www.facebook.com/snfocos>

## ORDRE DU JOUR

Mardi 11 octobre 2016

9h30 à 10h00	Accueil des participants
10h00 à 10h30	Introduction du Secrétaire Général du SNFOCOS, <b>Alain Gautron</b> Secrétaire Général de FO-Cadres, <b>Eric Peres</b> Trésorier Confédéral FO, <b>Patrick Privat</b>
10h30 à 12h00	Présentation générale de l'évolution du métier de Cadre par <b>Alain Pichon</b> , sociologue  Evolution du métier de Cadre avec le développement du numérique par <b>Pascal Pavageau</b> , Secrétaire Confédéral FO
12h00 à 12h30	Restitution de l'enquête Cadres SNFOCOS
12h30 à 14h00	Déjeuner
14h00 à 14h15	Intervention du Secrétaire Confédéral, <b>Philippe Pihet</b>
14h30 à 16h00	Elaboration collaborative de la plateforme revendicative
16h00	Clôture par <b>Jean-Claude Mailly</b> , Secrétaire Général de Force Ouvrière

\*\*\*

Nos partenaires :

